

Le Petit Bleu

des Côtes d'Armor

www.le-petitbleu.fr

N° 3685 - Du jeudi 6 au mercredi 12 octobre 2016

1,40€ • le.petit.bleu@publihebdos.fr

Des incidents électriques après la pose

Linky leur fait péter les plombs



P.7

SAINT-JUVAT. Quand les compteurs Linky pètent les plombs

Saint-Juvat est bien connu pour son école des 1.001 fleurs, pour son festival des 1.000 lumières. Va-t-il être remarqué aussi pour ses 1.000 « lumignons farfelus de Linky » ?

En rentrant de vacances, les époux Labbé, paisibles retraités de Saint-Juvat, ont eu la surprise de voir leurs ampoules qui clignotaient comme les lumignons d'un sapin de Noël. Ils ne s'attendaient pas à recevoir un tel accueil : à leur arrivée les lampes dans les chambres clignotaient joyeusement.

Ils ont éteint les lampes, mais celles-ci se sont assez vite rallumées, à leur plus grand étonnement. Le mystère a été bien vite aplani, en allant recueillir le courrier accumulé pendant leur absence. La société ERDF leur avait écrit en début de mois – après leur départ – les avisant qu'un compteur Linky serait installé le 19 septembre. Ils n'étaient pas présents : le compteur a été installé, puisqu'ils sont équipés d'un tableau extérieur à leur maison. Ils ont eu du mal à joindre quelqu'un au Numéro Vert mis à leur disposition sur la plaquette informative déposée dans leur boîte aux lettres.

« La réponse a été plus qu'évasive. On m'a trimbalé de service en services : tapez 1, puis tapez 4, etc... etc.. Pour finir par me dire qu'une enquête allait être ouverte ! » explique Bernard Labbé. Mais depuis 8 jours, ils n'ont plus de nouvelles « Notre téléphone fixe, sans fil, qui fonctionnait très bien est devenu inaudible, à cause d'un grésillement. Je suis obligé d'utiliser mon portable, dans la cour, car à l'intérieur de la maison, il ne passe pas. Nous utilisons des lampes de poche pour remplacer nos lampes de chevet sensibles. Nous revenons à l'ère de la chandelle, alors que nous avons un compteur... intelligent ! » s'amuse Martine Labbé, préférant en rire, mais quand même assez remontée contre ERDF qui lui a changé un compteur posé il y a tout juste deux ans. « Un



Bernard et Martine Labbé, avec Inès leur petite-fille, devant leur tableau électrique extérieur.

membre de notre famille, qui vit en Bretagne, nous a dit qu'il pose encore des anciens compteurs, pour les voir changer dans un mois. Quel gaspillage ! Qui va payer, au final ? » s'interroge Bernard, son époux.

Plus de machine à laver ni de télé depuis trois semaines

Une petite dame de plus de 80 ans, de Saint-Juvat, qui préfère garder l'anonymat, a eu encore moins de chance. « J'avais mis une cuisse de canard à la broche dans ma cuisinière électrique. Vers midi, les techniciens sont arrivés. Très polis et très gentils. Ils ont coupé le compteur et ont posé le Linky. Quand ils ont rétabli le courant, mes lampes ont brillé très fort et ont grillé. Ma cuisinière a fait

un bruit bizarre et a grillé elle aussi. Quant à la machine à laver, qui faisait une lessive au moment de l'arrêt du courant, elle s'est emballée et je n'arrivais plus à l'arrêter ! » se souvient la petite mamie.

Les techniciens, encore dans le bourg, sont intervenus rapidement : « Je ne sais pas ce qu'ils ont bricolé dans le compteur mais c'est devenu plus normal. Ils ont changé mes ampoules et elles ont tenu après » Elle a été renseignée par une conseillère ERDF au téléphone et a fait une déclaration à son assurance. « Un expert est venu, a tout constaté et enregistré. Il m'a indiqué que je devais aller dans une grande enseigne d'électroménager. En attendant, je n'ai plus de machine à laver, de télévision et de broche électrique. J'ai dû remettre en place mon

ancien téléphone, que j'avais heureusement conservé à la cave ! Je suis bien embêtée et mon assurance ne se soucie pas bien de mon embarras ! » explique-t-elle, désabusée.

Des satisfaits

Mais Saint-Juvat ne deviendra pas le village aux « 1.001 opposants » au compteur Linky. Un ancien commerçant, en retraite, indique qu'il n'a aucun souci. Un conseiller municipal fait le même constat. Un couple d'agriculteurs en retraite ne se plaint pas non plus. Une commerçante en activité dans le bourg, quant à elle, aurait préféré attendre un peu pour autoriser la pose de ce compteur intelligent. D'autres habitants, eux, ont refusé catégoriquement la pose de « l'engin malicieux ». Affaire à suivre.

Lucien BOUTET (CLP)

Jean Gaubert : « L'utilisateur peut me saisir »

Jean Gaubert, Président du SDE 22 (Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor) et médiateur national de l'énergie réagit par rapport aux problèmes évoqués ci-contre. « Par rapport aux nombres de compteurs installés en Pays de Dinan, le nombre d'incidents est mineur. Les services d'Enedis (nouvelle raison sociale d'ERDF. NDLR) doivent assurer la sécurité des usagers et la bonne installation des nouveaux compteurs. La pose est rendue obligatoire en application d'une directive européenne, transcrite dans la Loi de Transition énergétique, en France. En cas de sinistres, le plus efficace est de faire une déclaration à son assureur. S'il est avéré que la responsabilité d'Enedis peut être retenue, l'assureur de l'utilisateur, après l'avoir indemnisé, se retournera contre Enedis. Il n'y a pas de difficultés à ce sujet » explique-t-il.

Sur l'intervention des techniciens, en l'absence des usagers, Jean Gaubert, précise : « Elle est légale et prévue par les décrets d'applications. Toutefois, un courrier – et même plusieurs appels téléphoniques – précèdent cette installation. Le consommateur peut – et doit – réagir, soit en prenant ses dispositions pour être présent, soit en téléphonant, pour modifier le rendez-vous en cas d'empêchement. Par ailleurs, les usagers doivent avoir des réflexes citoyens et agir avec bon sens. Partir quelques jours, en laissant des récepteurs électriques branchés comporte des risques que l'on peut éviter. Au-delà de la pose des compteurs Linky, une simple coupure de courant prolongée, en cas de tempête ou de panne de secteurs, aura les mêmes effets. »

En conclusion, Jean Gaubert indique : « En cas de litiges pour lesquels aucune solution amiable n'a pu être trouvée, l'utilisateur peut me saisir. Il faut avoir déposé une réclamation préalable auprès de son opérateur, par téléphone – une grande partie des contestations sont ainsi réglées – par courrier postal ou par e-mail. Si la demande est restée infructueuse, le dossier est rapidement traité par mes services. En règle générale, dans un délai n'excédant pas 10 mois, pour les dossiers très contentieux » explique-t-il.

Pour en savoir plus : <http://www.energie-mediateur.fr/>

UN NUMÉRO VERT EST EN PLACE

En réponse à nos questions, Eric Laurent, Directeur territorial d'Enedis pour les Côtes d'Armor, nous a déclaré : « J'arrive sur le secteur des Côtes d'Armor et je viens de Touraine où j'ai suivi l'installation de 90.000 compteurs Linky. Il n'y a aucun incident à constater et j'ai rencontré des élus et des usagers qui m'ont confirmé que Linky est un compteur qui enregistre les consommations et donne entière satisfaction à la clientèle. Toutefois, nous avons mis en place des procédures pour répondre rapidement à tout incident : sur appel à notre numéro vert, nous procédons à des contrôles effectués par des techniciens qualifiés, salariés d'Enedis. Ils vérifient le travail des entreprises partenaires qui procèdent à la pose des Linky. Nous procédons également à des vérifications inopinées. Je ne peux que conseiller à vos lecteurs d'utiliser le N° vert, ou de se connecter au site web d'Enedis, rubrique Linky » a-t-il précisé.

■ Numéro vert : 0800054659 (sur le clavier : 08000LINKY)

■ Site Web : <http://www.enedis.fr>

■ Numéro de dépannage urgent ERDF : 0972675022 (les 2 derniers chiffres étant ceux du département où se situe le compteur)